



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1392

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Convention pluriannuelle 2010-2012 - Attribution d'une subvention au titre du programme d'action 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1392**

commission principale : développement économique

objet : **Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Convention pluriannuelle 2010-2012 - Attribution d'une subvention au titre du programme d'action 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Avec plus de 730 entreprises réalisant près de 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires, employant plus de 11 000 salariés et un pôle de formation et de recherche (plus de 2 000 chercheurs publics en environnement en Rhône-Alpes), la filière environnement représente à Lyon près de 10 % du secteur français de l'environnement. Il se compose de leaders européens (Suez, Veolia et leurs filiales), d'entreprises moyennes comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE).

Depuis 2005, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale sur les thèmes chimie environnement (Axelera) renforce la dynamique de développement de ce secteur par l'innovation. Par ailleurs, le dossier de candidature à un pôle de compétitivité écotech en attente de labellisation renforce la légitimité du territoire à être leader dans le domaine des écotechnologies.

Dans le cadre de son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires économiques souhaitent faire de l'agglomération, d'ici 5 ans, une référence européenne en matière d'éco technologies (technologies propres) et conduisent une politique de développement économique construite autour de trois axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs prioritaires que sont la chimie et le transport urbain,
- agir concrètement en faisant de l'agglomération le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,
- transformer l'image actuelle de l'agglomération, en matière d'environnement, en misant sur les complémentarités possibles entre les axes de développement économique et les autres actions phares de la Communauté urbaine de Lyon en matière de développement durable (plan climat, agenda 21, etc.).

Dans ce contexte, le réseau éco-entreprises Association Pour la Promotion des Eco-entreprises Lyonnaises (APPEL), rassemblant aujourd'hui plus de cent adhérents (principalement dans les domaines de l'air, du bruit, des déchets, de l'eau, des sols, des risques, de la maîtrise de l'énergie) se positionne, par sa double compétence de mise en réseau et de promotion, comme un acteur de la mise en œuvre de cette stratégie de développement des éco technologies dans l'agglomération lyonnaise.

Bilan des actions 2009

En complément de ses missions pérennes de promotion et d'animation de son réseau d'adhérents, l'APPEL a mené, en 2009, un programme d'actions et de services aux entreprises dont les principales orientations sont les suivantes :

- *création d'une base de données régionale des éco-entreprises* : le travail de réflexion a débouché sur deux utilisations de cette base de données : une fonction d'observatoire économique et une fonction de mise en ligne d'un moteur de recherches des compétences environnementales. Une première étape a permis en 2009 de définir précisément les critères de qualification des éco-entreprises et d'en référencer près de 1 800,

- *définition d'un plan de développement des filières particulières des Cleantechs* : l'APPEL a consolidé le plan de développement de la filière cleantech en partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon, en animant notamment un réseau dédié à l'acoustique. Par ailleurs, un groupe de travail sur les chantiers verts a été élaboré,

- *organisation et coordination de l'Université d'été de l'environnement* : l'université d'été 2009 a été un véritable succès puisque cet événement a permis de rassembler 400 participants et 120 intervenants lors de 4 modules éco-manager, éco-produire, éco-construire, éco-aménager, 20 ateliers et 2 séances plénières,

- *animation des groupes de travail thématiques* : le groupe de travail sur le bruit de fond géochimique a finalisé en 2009 l'outil collaboratif qui est désormais opérationnel. Une communication a été réalisée sur les deuxièmes rencontres nationales de la recherche sur les sites et sols pollués. Trois groupes de travail ont été lancés, un sur le plan climat pour les entreprises, un autre sur les zones d'activités durables, un autre sur les clauses environnementales dans les appels d'offres de marchés publics,

- *élaboration du plan de sensibilisation des entreprises aux enjeux environnementaux* : les cibles ont été identifiées avec la réalisation d'un fichier de contacts. Les thématiques abordées sont proposées dans un catalogue d'une dizaine de conférences. Une sensibilisation a été réalisée pour tester la démarche auprès d'entreprises du sud lyonnais sur les thématiques très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), comment accéder aux marchés publics grâce aux clauses environnementales. 2010 permettra de consolider cette opération.

La stratégie de l'APPEL à 3 ans remplit deux missions reliées :

- accompagner la demande environnementale par des actions de sensibilisation et de promotion,
- structurer et adapter l'offre environnementale des éco-entreprises à la demande en adoptant une approche marché.

A cette fin, en 2012, l'APPEL regroupera plus de 200 éco-entreprises et sera dans le "top 10" des réseaux européens d'éco-entreprises. Les ambitions à 3 ans de ce réseau sont :

- l'animation de 4 niches d'excellence du territoire au niveau national,
- la réalisation des événements dans le domaine des écotecnologies,
- la coordination avec les pôles de compétitivité et clusters existants, les réseaux d'entreprises, les grands groupes et les petites et moyennes entreprises (PME) afin d'accompagner les démarches environnementales et de mettre en relation offre et demande.

Programme d'activités 2010

1 - Structurer l'offre environnementale :

Pour ce faire, l'APPEL développera fortement le nombre de ses adhérents pour atteindre 175 éco-entreprises. Parallèlement, une analyse économique sera réalisée en 2010 afin d'identifier le potentiel des éco-activités sur le territoire lyonnais, de détecter les niches d'excellence et de suivre en continu les évolutions structurelles de ces éco-entreprises.

Afin d'accompagner le développement économique des éco-entreprises, l'APPEL réalisera un diagnostic avec chacun de ses adhérents pour partir de leurs besoins et les accompagner. Différents services de veille seront pérennisés ainsi qu'une lettre d'information économique. Un partenariat avec l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et l'Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) sera mis en place afin de favoriser l'export et valoriser l'attractivité du territoire. Pollutec 2010 sera le point d'orgue de cette démarche, l'APPEL souhaite regrouper certains de ses adhérents sur un stand collectif et animer un espace de conférences. L'APPEL animera un réseau national spécifique dans les domaines de l'acoustique et de la mesure.

2 - Animer le réseau :

L'APPEL animera six groupes de travail qui ont pour objectif de réaliser un livrable pédagogique pour sensibiliser les donneurs d'ordre et de mettre en valeur une offre de services des éco-entreprises. Les six groupes devraient porter sur les thématiques suivantes : zone d'activité durable, plan climat, chantier vert, clauses environnementales dans les appels d'offres, achats responsables, bruit de fond géochimique.

L'APPEL réalisera quatre rencontres pour animer son réseau d'adhérents et de partenaires.

3 - Accompagner la demande environnementale :

L'APPEL organisera des conférences sur 4 thématiques : éco-manager, éco-produire, éco-construire, éco-aménager. Celles-ci permettront d'apporter une continuité à l'Université d'été de l'environnement.

Pour aller directement au contact d'entreprises ou de collectivités les moins engagées dans les démarches environnementales, l'APPEL organisera sur place des interventions. En 2010 sera mis en place le catalogue d'interventions sur une douzaine de thématiques et au moins 10 sensibilisations seront réalisées.

Le plan d'actions proposé s'inscrit dans une logique de continuité. Il est proposé au Conseil d'approuver une convention couvrant les années 2010, 2011 et 2012. Cette convention pluriannuelle fera l'objet d'un avenant annuel au vu du programme d'actions de l'association.

Budget prévisionnel 2010

Dépenses prévisionnelles (en €)		Recettes prévisionnelles (en €)	
ressources humaines	113 000	cotisations des adhérents et droits d'entrée	78 859
frais de fonctionnement	70 009	subvention Communauté urbaine de Lyon	80 000
charges externes	93 886	subvention région Rhône-Alpes	75 719
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	23 920
		Caisse des dépôts	11 960
reversement TVA	23 463	sponsors	17 940
		inscriptions et autres	11 960
Total charges prévisionnelles	300 358	Total recettes prévisionnelles	300 358

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon intervienne au profit de l'APPEL à hauteur de 80 000 € pour l'exercice 2010 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions. Le montant de la subvention versée sur l'année 2009 était de 95 000 €, comprenant la participation à l'organisation de l'Université d'été de l'environnement qui est organisée une année sur deux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'Association Pour la Promotion des Eco-entreprises Lyonnaises (APPEL) au titre de son programme d'actions 2010,

b) - la convention triennale 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'APPEL définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante de 80 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1576, selon l'échéancier suivant :

- 64 000 € en 2010,

- 16 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.